

# SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Clés pour réussir  
mon projet



## DIFFÉRENTS MODÈLES D'ÉPICERIES

⌚ 18 minutes

### POUR QUI ?



épicerie



restaurant



colis



frigo

### Gestion et budget



- Comment définir une épicerie sociale ? ..... 2
- Que partagent les différents modèles d'épicerie sociale ? ..... 3
- Comment se distinguent les différents modèles d'épicerie sociale ? ..... 4
- Quelle est la distinction entre une épicerie sociale et une épicerie solidaire ? ..... 5
- Exemples d'épiceries sociales et/ou solidaires existantes ..... 6

### SYNTHÈSE

Il existe différents modèles d'épiceries sociales et solidaires, certains répondant aux définitions légales (Décret wallon de l'action sociale) ou collectives (Charte REPIS<sup>1</sup>) ; d'autres s'en écartant.

Les épiceries sociales ont plusieurs caractéristiques en commun : lieu de vente, lieu d'accueil, offre alimentaire et non alimentaire diversifiée, liberté de choix pour les clients, prix inférieurs à ceux du marché, accès réservé aux personnes répondant aux critères d'accessibilité (personnes en situation de précarité sociale et/ou économique)

Les épiceries sociales se distinguent entre elles par leur statut juridique, leur mode de fonctionnement économique et leur gouvernance.

Les épiceries sociales diffèrent des épiceries solidaires (plus présentes en France) par leur public cible. Les épiceries sociales sont destinées en priorité à des personnes en situation de précarité socio-économique tandis que les épiceries solidaires accueillent une mixité de public.

### Légende



astuces  
conseils



info  
pratique



retour du  
terrain



important

Retrouvez les fiches sur :  
[www.fdss.be/caa-fiches-outils](http://www.fdss.be/caa-fiches-outils)

1 Réseau des ÉPiceries Sociales Wallonie-Bruxelles.



## COMMENT DÉFINIR UNE ÉPICERIE SOCIALE ?

Il existe différents modèles d'épiceries sociales et solidaires, certains répondants aux critères du cadre légal (Décret wallon de l'action sociale) ou à une définition collective (Charte REPIS), d'autres s'en écartant.

### ÉPICERIE SOCIALE

Il n'existe pas de définition générale légale pour les épiceries sociales. Néanmoins si une épicerie sociale souhaite se faire agréer, en vue notamment d'obtenir un soutien financier, elle doit répondre aux critères prévus dans les réglementations relatives à ces agréments.

Ci-dessous vous sont présentées 3 définitions :

- Celle du dispositif wallon de l'action sociale qui vise à agréer les épiceries sociales et les restaurants sociaux en vue de leur octroyer un subside structurel.
- Celle du dispositif wallon de l'économie sociale qui vise à agréer les épiceries sociales en vue de leur octroyer des aides à l'emploi.
- Celle établie collectivement par les épiceries sociales participant au Réseau REPIS.

### DÉFINITION DU DÉCRET WALLON DE L'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de ce décret, une épicerie sociale correspond à :

- La création et la gestion de lieux de vente de produits d'alimentation et de première nécessité à des prix inférieurs aux prix pratiqués par la grande distribution, assurant un accompagnement social en interne ou via une convention de partenariat et délivrant des informations en matière sociale à destination des bénéficiaires.



Une épicerie sociale ne doit répondre à cette définition que si elle souhaite se faire agréer en vue, notamment, d'obtenir le subside octroyé aux épiceries sociales agréées.

### LES I.D.E.S.S., RELEVANT DU DÉCRET WALLON DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une Initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (I.D.E.S.S.) est une structure (ASBL ou CPAS) agréée afin d'offrir à des particuliers habitant en Région wallonne des services de proximité : petits travaux dans la maison, entretien des cours et jardins et services destinés à un public précarisé comme un taxi social, une buanderie sociale et un magasin social.

Dans ce cadre, les magasins sociaux sont des magasins destinés aux personnes précarisées qui vendent des produits d'alimentation ou de première nécessité à des prix inférieurs de 30% minimum à ceux pratiqués par la grande distribution. Lorsqu'il s'agit de biens non alimentaires et de seconde main, les activités de réparation, de recyclage ou de réutilisation sont également éligibles.

### DÉFINITION DE LA CHARTE REPIS

La charte REPIS a été élaborée collectivement en 2016 par les membres du groupe de travail éponyme animé par la Concertation Aide Alimentaire.

Dans ce cadre, une épicerie sociale est « *une structure et un lieu d'accueil convivial, à but non lucratif, de l'aide alimentaire, ouverte aux personnes en difficulté socio-économique où celles-ci peuvent se fournir en produits alimentaires et non alimentaires de qualité, qu'elles peuvent choisir et acquérir à un prix plus bas que le prix du marché* ».



## QUE PARTAGENT LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ÉPICERIE SOCIALE ?

Une épicerie sociale, c'est :

- un lieu de vente,
- un lieu d'accueil,
- une offre alimentaire et non alimentaire diversifiée,
- la liberté de choix pour les clients,
- des prix inférieurs à ceux du marché,
- un accès réservé aux personnes répondant aux critères d'accessibilité (personnes en situation de précarité sociale et/ou économique).

C'est également très souvent (mais pas toujours) :

- un lieu d'accompagnement,
- des budgets d'achat limités,
- un accès en principe limité dans le temps, mais souvent, avec des possibilités de prolongation.





## COMMENT SE DISTINGUENT LES DIFFÉRENTS MODÈLES D'ÉPICERIE SOCIALE ?

Il existe une multitude de modèles d'épicerie sociale qui se distinguent selon les points suivants :





## QUELLE EST LA DISTINCTION ENTRE UNE ÉPICERIE SOCIALE ET UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE ?

La distinction entre une épicerie sociale et une épicerie solidaire se fait essentiellement sur les points suivants :

L'**épicerie sociale** fournit une aide alimentaire à des publics en difficulté, souvent sur base de critères financiers.

L'**épicerie solidaire** est accessible à des publics plus larges et s'appuie sur la solidarité entre les publics d'un même territoire pour promouvoir une alimentation de qualité.

En France, selon le réseau ANDES (France), les « épiceries sociales » sont portées par une collectivité (à travers son CCAS, équivalent à notre CPAS), tandis que les « épiceries solidaires » ou « épiceries sociales et solidaires » sont portées par une association.



*L'épicerie solidaire mobile du CPAS de Mons propose des produits alimentaires et d'hygiène à prix réduits. Elle est accessible aux citoyens montois seniors (+65 ans), ou à mobilité réduite, ainsi qu'aux personnes en difficultés financières et ce, moyennant une autorisation du CPAS.*

La **tarification solidaire** est le principe selon lequel une organisation module le prix de ses produits en fonction du statut du client. Dans une épicerie solidaire, les publics en difficulté paieront un prix avantageux et les clients solidaires un prix plus élevé. Ce type de modèle nécessite une organisation particulière avec des étiquetages précis : prix « bénéficiaires » et prix « solidaires ».



## EXEMPLES D'ÉPICERIES SOCIALES ET/OU SOLIDAIRES EXISTANTES

### ÉPICERIES SOCIALES DE LA CROIX-ROUGE (WALLONIE-BRUXELLES)

La Croix-Rouge de Belgique (CRB) mène des actions d'aide humanitaire. L'une de ses actions est l'aide alimentaire : bar à soupe, centres de distribution de colis et épiceries sociales. Il existe une cinquantaine d'épiceries sociales de la Croix-Rouge en Wallonie et à Bruxelles, qui tendent vers un même modèle.

#### Philosophie

Ces épiceries sociales tentent d'apporter à leurs publics une plus-value nutritionnelle et financière, c'est-à-dire qu'elles privilégient non seulement la qualité et la diversité des produits, mais également les produits qui sont chers dans les commerces traditionnels et donc très coûteux pour les bénéficiaires en dehors de l'épicerie sociale (ex : huile d'olive). Elles sont accessibles uniquement aux personnes précarisées, en principe pour une durée de 2 ans maximum. Dans les faits, elles se montrent flexibles et peuvent maintenir l'accès plus longtemps selon la situation. Les personnes y sont envoyées par un partenaire social, qui procède à l'enquête sociale tels que les CPAS et les maisons médicales.

Toutes les Maisons Croix-Rouge doivent répondre à l'urgence alimentaire, qu'elles aient un service d'aide alimentaire ou non. Celles qui n'ont pas de service d'aide alimentaire en interne, proposent un ou deux colis d'urgence et réorientent la personne vers une organisation d'aide alimentaire locale. Celles qui ont un service d'aide alimentaire en interne, proposent un ou deux colis d'urgence puis demandent à la personne de se présenter chez le partenaire social afin qu'il procède à une enquête sociale. Une attestation leur permettra de bénéficier d'une aide récurrente.

#### Fonctionnement

Les clients disposent d'un budget limité pour faire leurs achats à 50 % du prix pratiqué dans les magasins traditionnels. La raison de cette limite est que le modèle économique reste déficitaire.

#### Approvisionnement

L'approvisionnement se fait essentiellement par des achats chez Soli-Food (centrale d'achats solidaires hébergée par la Croix-Rouge) et dans les supermarchés. Il est complété par la récupération d'invendus et les produits du FSE+, intégrés dans l'épicerie même s'ils ne sont pas vendus.

**Soli-Food** est une plateforme d'achats alimentaires et non-alimentaires destinée aux organisations d'aide alimentaire. Les produits proviennent de fournisseurs de la grande distribution mais les prix sur la plateforme sont inférieurs aux prix que l'on trouve dans les magasins de ces fournisseurs. Les commandes se font via le site web de Soli-Food et sont ensuite livrées dans les organisations de terrain.



### Modèle économique

Les épiceries sociales Croix-Rouge ont un modèle économique déficitaire. Celles qui sont à l'équilibre budgétaire sont celles qui bénéficient d'importantes aides financières grâce à une collaboration avec le CPAS ou un partenariat public ou privé (ex : Lions Club, Rotary etc.).

### Dépenses les plus importantes

<b>Personnel</b>	Il n'y a pas de charge salariale, car les épiceries sociales Croix-Rouge sont gérées principalement par des volontaires.
<b>Approvisionnement</b>	L'achat de denrées est la dépense la plus importante.
<b>Local</b>	Les locaux peuvent être des propriétés de la Croix-Rouge, des mises à disposition par la commune ou des locations.
<b>Frais de fonctionnement</b>	Les frais logistiques et les factures énergétiques sont élevés dans les épiceries sociales ayant une importante activité de collecte d'invendus ou disposant de multiples frigos/congélateurs.

### Ressources financières

<b>Vente</b>	La vente est déficitaire.
<b>Subside</b>	Certaines épiceries sociales Croix-Rouge sont agréées par la Région wallonne et bénéficient de subsides variant de 5000€ à 15 000 € selon le volume d'activité d'aide alimentaire.
<b>Revenus d'autres activités</b>	Les Maisons Croix-Rouge doivent être autonomes financièrement. Elles organisent d'autres services qui financent les activités déficitaires : vesti-boutique, brocante, location de matériel paramédical, formation premiers secours, etc.
<b>Autres</b>	/



## ÉPICERIE SOCIALE EPI ST-GILLES (BRUXELLES)

### Historique

L'épicerie sociale Epi Saint-Gilles a été créée en 2015, à l'initiative du secteur social de Saint-Gilles.

C'est une ASBL, soutenue par le CPAS et d'autres services sociaux partenaires qui co-financent le projet. Elle a été pensée comme un dispositif « coup de pouce » qui permet aussi de travailler sur la santé et l'accessibilité financière.

### Fonctionnement et gouvernance

Epi St-Gilles donne accès aux ménages vulnérables et précaires à des produits d'alimentation, d'hygiène et d'entretien de qualité et à prix abordables. Ils y sont orientés via les services sociaux des organisations prescriptrices : CPAS de Saint-Gilles, Cafa ASBL, AOP Entraide, Seso, etc.

L'équipe est composée de 2 encadrants et encadrantes et 12 travailleurs et travailleuses en insertion.

Le souhait de l'épicerie sociale est d'évoluer vers une épicerie solidaire mixte, ancrée dans une démarche d'économie sociale. L'épicerie veut devenir un magasin de quartier pour permettre la transformation sociale et travailler sur la durabilité et la coopération.

L'ambition est d'ouvrir le magasin à 3 types de publics :

- Les ménages précaires, ceux qui ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins alimentaires ;
- Les ménages vulnérables, ceux qui ont un budget, mais sont vulnérables, notamment en situation de crise ;
- Les ménages solidaires, ceux qui n'ont pas de soucis financiers.

Publics	Ménages du quartier en priorité, de Saint-Gilles, voire au-delà		
	Précaires Publics prioritaires 75%	Vulnérables	Autres 25%
Capacités d'achat	€	€ €	€ € €
Prix	Prix coûtant -10% ou-20% ou... -100% Cofinancement des achats par le service prescripteur	Prix coûtant	Prix coûtant + 10% (au moins)
Accessibilité	Orientation par un Service Social accompagnant le ménage	Orientation par un Service Social accompagnant le ménage En direct	En direct

L'idée est également d'intégrer les clients à la gestion de l'épicerie avec différents niveaux d'implications possibles : client (courses), cliente impliquée (fait ses courses et participe à des activités), membre effectif (participe à la gouvernance).



### Approvisionnement

L'approvisionnement de l'épicerie est basé exclusivement sur des achats. Il n'y a pas de collecte d'invendus ou de dons. Les fournisseurs actuels sont les acteurs de l'agro-industrie : supermarchés locaux, Soli-Food, Ikea, droguerie. L'épicerie essaie de remplacer ces fournisseurs par d'autres acteurs qui s'inscrivent un peu plus dans la transition alimentaire durable comme Ecodal (grossiste bio).

### Modèle économique

Les ménages ont accès à deux gammes de produits : les produits « santé » et les produits « budget » ainsi qu'à des animations thématiques sur la consommation et la santé. Ils paient 50% du prix des produits et l'organisation prescriptive paie la différence. Un service de livraison est mis en place pour les personnes rencontrant des problèmes de mobilité.

### Dépenses les plus importantes

<b>Personnel</b>	La majorité des travailleurs et travailleuses sont financés via les dispositifs d'insertion socio-professionnelle.
<b>Approvisionnement</b>	L'achat de denrées est la dépense la plus importante.
<b>Local</b>	Les locaux sont mis à disposition par le CPAS de Saint-Gilles : magasin, garage souterrain, bureau, etc.
<b>Frais de fonctionnement</b>	Les frais logistiques et les factures énergétiques sont modérés.

### Ressources financières

<b>Vente</b>	La vente est déficitaire.
<b>Subside</b>	L'épicerie fonctionne grâce : <ul style="list-style-type: none"> <li>- À des subsides pérennes : Mandatement en Insertion Socio-Professionnelle et subside de la Commission communautaire commune</li> <li>- À des financements ponctuels : appels à projets de Bruxelles Environnement, la Fondation Roi Baudouin, Cera, etc.</li> <li>- Au cofinancement des achats par les organisations partenaires, ce qui représente un coût important pour ces partenaires.</li> </ul>
<b>Revenus d'autres activités</b>	/
<b>Autres</b>	L'épicerie sociale est assujettie à la TVA et récupère la TVA. Cela permet des investissements à moindre coût.



## ÉPICERIE COOPÉRATIVE ET SOLIDAIRE MA P'TITE ÉCHOPPE (ANTONY, FRANCE)

### Historique

En 2018, à l'initiative du Secours-Catholique Caritas France, des bénévoles ont souhaité créer une épicerie coopérative et solidaire. L'épicerie Ma P'tite Échoppe, située à Antony dans les Hauts de Seine en région Parisienne, ouvre en février 2019. Elle se veut un lieu de mixité sociale et qui permette à chacun de manger des produits de qualité avec un prix adapté à ses revenus.

### Fonctionnement et gouvernance

Ma P'tite Échoppe est gérée par deux entités juridiques différentes et complémentaires : une association à but non lucratif pour le volet social et une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour le volet commercial.

#### Pourquoi scinder l'activité commerciale de l'activité sociale ?

Pour des raisons réglementaires et pour bénéficier des avantages qu'ont les associations. En effet, l'association peut émettre des attestations fiscales et ainsi favoriser les dons. Elle peut aussi répondre à des appels à projets en vue d'obtenir des soutiens financiers. Ce que la structure commerciale ne permet pas.

L'épicerie emploie 4 salariés et salariées, compte plus de 100 bénévoles actifs, et sert plus de 1000 adhérents et adhérentes (950 adhérents solidaires, 84 familles aidées et 17 étudiants et étudiantes aidés).

Tous les adhérents et adhérentes solidaires ou aidés sont encouragés à participer au bon fonctionnement de l'épicerie en fonction de leurs disponibilités et compétences, notamment pour la mise en rayon, la tenue de la caisse, etc.

Les adhérents peuvent également animer bénévolement des ateliers afin de favoriser le partage de connaissances. Un espace d'atelier situé au cœur du magasin permet d'animer des cours de langues, des ateliers couture, des ateliers cuisine, de médiation numérique, etc. Le but est d'apprendre, de monter en compétences tous ensemble et de remettre les personnes dans une dynamique porteuse qui leur donne de l'énergie.

### Approvisionnement

L'épicerie propose une très large gamme de produits comme dans les commerces classiques (environ 1000 produits) : des produits secs, des produits frais, des boissons, des produits pour bébé, des produits non alimentaires et du vrac. La moitié d'entre eux sont bio et locaux. Les produits bio et non bio sont mélangés dans les rayons pour éviter la stigmatisation. « L'équipe a constaté que les clients et clientes en situation de précarité achètent environ 25 % de produits bio. Bien que ces produits restent chers, ils sont tout de même choisis dès que possible, notamment pour se faire plaisir. »

Il n'y a aucun don, inventu ou produit des banques alimentaires proposés au sein de l'épicerie, car ces produits doivent obligatoirement être donnés. Or, Ma P'tite Échoppe fait exclusivement de la vente.

### Modèle économique

Ma P'tite Échoppe est une épicerie sociale mixte ouverte à tous et toutes. Pour devenir adhérent, il faut soit s'inscrire et payer une cotisation d'un montant symbolique (5 € minimum par an), soit



y être envoyé par les services sociaux. Les adhérents et adhérentes solidaires paient 100 % du prix des produits et les familles aidées paient entre 10 % et 30 % du prix des produits en fonction de leur « reste à vivre ». Rien ne distingue les deux types de clients, la réduction est directement encodée sur la carte des familles aidées. « Chaque mois, sur 2 000 passages en caisse, 400 concernent des personnes aidées. »

**“Reste à vivre” :** Calcul qui prend en compte les ressources et les charges pour déterminer si un ménage a ou non les moyens nécessaires à la vie quotidienne.

Le nombre de places pour personnes aidées est limité de manière à préserver les équilibres économiques. Quand une place se libère, les intervenantes et intervenants sociaux sont prévenus et une nouvelle famille peut devenir adhérente.

### Dépenses les plus importantes

<b>Personnel</b>	La charge salariale est la dépense la plus importante.
<b>Approvisionnement</b>	L'achat de denrées est un poste de dépenses important mais il vient après les dépenses salariales
<b>Local</b>	Un local de la mairie (commune) est loué au prix du marché à 3 400 €/mois.
<b>Frais de fonctionnement</b>	La climatisation, l'entretien des armoires de froid négatives et positives, etc. Sont les frais de fonctionnement principaux
<b>Autres</b>	/

### Ressources financières

<b>Vente</b>	La marge sur les produits ne couvre que la moitié des frais
<b>Subside</b>	Le CCAS (équivalent du CPAS) intervient pour la prise en charge de 90 % du manque à gagner en caisse. Le Secours populaire intervient pour les frais de fonctionnement.
<b>Revenus d'autres activités</b>	/
<b>Autres</b>	Le prix d'adhésion au magasin est de 5 € minimum par adhérent.



Nous avons environ 35 fournisseurs : 2 grossistes (ProNatura = bio), des coopératives et un producteur local. Tous offrent un service de livraison. Les partenariats avec les producteurs locaux sont difficiles dans la mesure où la majorité n'a pas de service de livraison.



## RÉFÉRENCES LÉGALES

- 23 mars 2017 – Décret du Gouvernement wallon insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (publié 2 mai 2017)
- 14 septembre 2017 - Arrêté du Gouvernement wallon insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé
- Décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale », en abrégé « I.D.E.S.S. » (Moniteur belge du 5 janvier 2007).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 qui exécute le décret (modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 et par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 septembre 2015).
- Pour en savoir plus sur les épiceries sociales de la Croix-Rouge de Belgique, consulter la page : [maisons.croix-rouge.be/epicerie-sociale](http://maisons.croix-rouge.be/epicerie-sociale)
- Pour en savoir plus sur Epi St-Gilles, consulter la page : [cpas1060.be/spip.php?article845](http://cpas1060.be/spip.php?article845)
- Pour en savoir plus sur Ma P'tite Echoppe, consulter la page : [maptiteechoppe.fr](http://maptiteechoppe.fr)
- Pour en savoir plus sur Soli-Food, consulter la page : [www.solifood.be](http://www.solifood.be)
- Pour en savoir plus sur les épiceries solidaires en France, consulter la page : [www.gesra.org/presentation-des-epiceries-sociales-et-solidaires](http://www.gesra.org/presentation-des-epiceries-sociales-et-solidaires)
- Pour en savoir plus sur les épiceries sociales en France, consulter la page : [andes-france.com](http://andes-france.com)